

CONTRIBUTION FAMILIALE 2019/2020

TARIFS 2019-2020

Contributions trimestrielles

Catégories	Tranches		Tarif pour enft* 1 (ainé)	Tarif pour enft* 2	Tarif pour enft* 3	Tarif pour enft* 4	Tarif pour enft* 5
cat 1	-	5 396	142 €	138 €	78 €	77 €	75 €
cat 2	5 397	6 576	216 €	210 €	119 €	117 €	114 €
cat 3	6 577	7 827	295 €	286 €	162 €	159 €	156 €
cat 4	7 828	9 223	371 €	360 €	204 €	200 €	197 €
cat 5	9 224	10 826	435 €	422 €	239 €	235 €	231 €
cat 6	10 827	12 719	491 €	476 €	270 €	265 €	260 €
cat 7	12 720	14 961	557 €	540 €	306 €	301 €	295 €
cat 8	14 962	17 629	627 €	608 €	345 €	339 €	332 €
forfait	sup 17 630		688 €	667 €	378 €	372 €	365 €

Il y a 3 factures trimestrielles par année scolaire pour 10 mois de scolarité.

*Ne sont comptabilisés que les enfants scolarisés au Centre Scolaire Saint-Marc

Comment déterminer votre catégorie :

Sur votre avis d'imposition, relever :

- Votre revenu fiscal de référence -> **RFR**
- Votre nombre de parts -> **NP**
(Les parents isolés peuvent rajouter une ½ part si la lettre « T » est mentionnée dans cas particulier de l'avis d'imposition)

Calcul : **RFR** divisé par **NP** = Catégorie qui correspond à la tranche.

Exemple :

- Votre revenu fiscal de référence (RFR) : 25 000€
- Votre nombre de parts (NP) : 3

25000 / 3 = 8 333,33 => d'après le tableau ci-dessus, vous vous positionnez dans la catégorie 4.

1. JUSTIFICATIF

Une **copie DE TOUTES LES PAGES de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017** devra être jointe obligatoirement au dossier si vous vous classez dans les catégories 1 à 8.

En cas de non réception de ce document avant le 31 décembre, la famille sera classée de façon définitive en **catégorie Forfait**.

2. REDUCTION

Les familles, **professeurs ou salariés du Centre Saint-Marc**, bénéficient d'une réduction de 30 % de la catégorie dans laquelle elles se classent en fournissant **une attestation de travail ainsi que la copie DE TOUTES LES PAGES de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017**.